OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mercredi, 27 février 1850.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal constate la présence d'un nombre suffisant de membres pour s'occuper d'affaires.

Un congé est accordé à MM. Richardson, Blake, Harty, Paxton.

L'Orateur soumet à la Chambre une lettre de M. Galiani, relative à l'achat du portrait de Washington.

Sur motion, ladite lettre est référée au comité de finances.

Les membres suivans présentent les pétitions suivantes :

M. Watts—Pétition de S. K. Travis, en demande de secours—Référée au comité de finance.

M. Seyer—Pétition de plusieurs citoyens de la seconde municipalité contre la consolidation de la ville—Référée au comité spécial à ce sujet et ordonnée à l'impression.

M. Royes—Pétition de Denton Offent, relative aux soins et à l'amélioration des animaux domestiques.

M. Lumsden—Pétition de Joe E. Esler, relative à l'Artillerie de Washington—Référée au comité de milice.

M. Moore—Pétition de Henry Funderbank, en demande de secours—Référée au comité des réclamations.

M. McManuel—Pétition de James Sternes et Wiley Young—Référée au comité de milice.

M. Lavolle présente la résolution suivante : Bien que la nomination de M. H. Pedesclaux, comme traducteur additionnel en vertu d'une résolution de cette Chambre, date de quelques jours après le commencement de la session, cependant, considérant qu'à l'époque où il a été nommé, les autres traducteurs étaient surchargés d'ouvrage, et considérant de plus que ledit Pedesclaux a positivement fait double travail.

Il est résolu—Qu'en conséquence de ce qui précède, ledit Pedesclaux ait droit à son per diem à partir du commencement de la session.

M. Abney présente la résolution suivante : Résolu que l'ingénieur d'Etat soit requis de se rendre au Bayou Rodeau, dans la paroisse de Bossier, et de faire un relevé dudit bayou, à partir de Bellevue jusqu'au ferry de O'Donel; et si dans son opinion, ledit bayou est susceptible d'être rendu navigable pour les bateaux à vapeur, il y fasse les travaux nécessaires à ces fins, pourvu que les ouvriers de l'Etat exécutent dans ledit bayou les travaux qui ont déjà été ordonnés.

Sur motion, ladite résolution est référée au comité des améliorations intérieures.

Les membres suivans donnent avis qu'ils présenteront les bills suivans :

M. Whitier—Acte pour la protection de Donaldsonville.

M. Arceneaux—Acte en faveur d'Ursin Herbert.

M. Ramage—Acte pour amender l'article 620 du Code de Procédure.

M. Stanton—Acte pour abolir les hypothèques tacites et légales et pour contraindre les tuteurs à donner caution.

Acte pour abolir l'héritage forcé.

Acte pour abolir la communauté de biens, pour faire des dispositions en faveur de l'épouse survivante et pour changer la loi de succession relative à la communauté en faveur de l'époux survivant.

M. Boury, au nom du comité d'enrôlemens, rapporte comme dûment enrôlés les bills suivans :

Acte pour changer l'époque des sessions de Cour dans le 11me district judiciaire de l'Etat de la Louisiane.

Acte pour diviser les 7me et 9me districts de juri de police de la paroisse de Concordia.

L'Orateur signe ces actes, et le greffier est chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

M. Larue, au nom du comité de finances auquel ont été référés les bills suivans, intitulés :

Acte en faveur de la paroisse de Concordia.

Acte en faveur de François Vienne, et

Acte en faveur de Maturin Bourg, shérif de la paroisse de Lafourche-Intérieure, rapporte lesdits actes à la Chambre sans amendement.

Le même membre, au nom du même comité auquel ont été référées les pétitions de Victor Dupuy et de Francis Turner, fait un rapport défavorable auxdites pétitions.

M. Moise, au nom du comité de charité auquel a été référée la pétition de la sœur Regis, soumet le bill suivant :

Acte en faveur de l'Asyle des Orphelines de la Nouvelle-Orléans.

Le même membre, au nom du même comité, auquel a été référé le mémoire de l'Asile des Orphelines de la Nouvelle-Orléans, soumet le bill suivant :

Acte pour exempter de la taxe municipale les propriétés des institutions charitables.

M. Lumsden, au nom du comité de milice auquel a été référé le mémoire de Simon Marchand, vétéran de 1814 et 1815, rapporte par un bill intitulé :

Acte en faveur de Simon Marchand, vétéran de 1814-15.

M. Flemming, au nom du comité des propositions et griefs auquel a été référé le mémoire de Patrick Ward, rapporte par un bill intitulé :

Acte en faveur de Patrick Ward.

Le même membre, au nom du même comité auquel a été référé le bill intitulé "Acte en faveur de plusieurs habitans des paroisses d'Assomption et de Lafourche Intérieure", fait un rapport défavorable audit acte.

M. Harang, au nom du comité des réclamations auquel ont été référées les pétitions de J. G. Webb et J. R. Tayor, de J. P. Walden et de W. Mc Fee, fait un rapport défavorable aux dites pétitions.

Le même membre, au nom du même comité auquel a été référé la pétition de Francis Prince, rapporte par un bill intitulé :

"Acte en faveur de Francis Prince."

Le même membre, au nom du même comité auquel ont été référés les bills intitulés :

Acte en faveur de Thomas Kilgore et

Acte en faveur de Elkin T. Jones, rapporte lesdits actes sans amendement.

Le même membre, au nom du même comité auquel a été référée la pétition de William M. Mercer, et le bill intitulé "Acte en faveur de Yates & Mc Intire", demande que ledit bill et ladite pétition soient référés au comité judiciaire—Accordé.

La Chambre prend pour en faire la 2de lecture, le bill du Sénat intitulé :

"Acte en faveur de Maturin Bourg, shérif de la paroisse de Lafourche-Intérieure.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit acte subit sa 2de et sa seconde lecture, et passe avec son titre.

Le greffier est chargé d'informer le Sénat du concours de la Chambre audit acte.

Sur motion de M. Moise, la prise en considération des résolutions relatives à la Convention de Nashville, est fixée à mercredi 16 mars prochain.

Les membres suivans, conformément à l'avis qu'ils en ont précédemment donné, présentent les bills suivans qui sont lus :

Sur motion, lesdits bills subissent leur 2de lecture par leurs titres, et ils sont référés aux divers comités qui leur sont propres.

M. Arceneaux—Acte en faveur de Joseph Granger, vétéran de 1814-15.

M. Whitier—Acte pour créer un notaire public additionnel dans et pour la paroisse d'Ascension.

M. Herron—Acte pour pourvoir à l'inscription des témoignages dans les affaires criminelles.

Acte relatif au jugement par un juri en matières criminelles.

M. Bienvenu—Acte relatif au juri de police de la paroisse St-Bernard.

M. Stark obtient la permission de présenter le bill suivant qui est lu une première fois :

Acte faisant une allocation du fonds des améliorations intérieures pour payer les déficits d'une partie des allocations.

La Chambre prend pour en faire la 2de lecture les bills suivans :

Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour définir la juridiction et pour fixer le nombre des juges de paix qui seront élus dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er juin 1846.

Acte pour nommer des commissaires pour tracer une route à partir de Trinity jusqu'au ferry de Whatley, sur le lac Catahoula.

Acte relatif au Pénitentiaire.

Acte pour autoriser la construction de ponts flottans sur le bayou Têche, dans la paroisse de Ste. Marie, avec des jambages ou des wharfs y adhérants.

Résolution enjoignant à l'ingénieur d'Etat d'enlever les obstructions qui empêchent la navigation du bayou Manchac.

Acte pour pourvoir au mode de donner avis aux parties ou intervenants dans les cas où des bateaux à vapeur ou autres navires sont sous saisie-arrêt, saisis provisoirement ou séquestrés.

Acte en faveur de Samuel Anderson, ci-devant shérif de la paroisse Madison.

Acte pour fixer l'époque des sessions de la Cour de District dans la paroisse de Vermillion.

Sur motion et après dispense des règles, ces bills subissent leur 2de et leur 3me lecture et passent avec leurs titres.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

Par un message du Sénat, transmis par M. St. Colomb Davis, son secrétaire-adjoint, la Chambre est informée du concours du Sénat au bill intitulé :

Acte en faveur de Maturin Bourg, shérif de la paroisse de Lafourche Intérieure.

[illegible] M. Bouny, du comité d'enrôlemens, rapporte ledit acte comme dûment enrôlé, l'Orateur le signe, et le greffier est chargé d'y demander la signature du Président du Sénat.

La Chambre passe à la troisième lecture du bill et de la résolution qui suivent :

Résolution accordant un congé au juge David A. Randall.

Acte pour exempter du juri les directeurs des écoles publiques dans l'Etat.

Sur motion, ordonné qu'ils passent en conservant leurs titres.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'occupe ensuite des amendemens du Sénat au bill intitulé "Acte pour autoriser le trésorier de garder une partie des fonds publics à Bâton-Rouge."

Sur motion, la Chambre donne son concours auxdits amendemens, et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre s'occupe ensuite du substitut du Sénat à la résolution autorisant l'ingénieur d'Etat à exécuter les divers travaux d'améliorations intérieures, dans tel ordre, et à telle époque qu'il jugera plus convenable dans l'intérêt général.

Sur motion, ledit substitut est référé au comité des améliorations intérieures.

M. Rivers, avec permission, au nom du comité conjoint des levées auquel a été référé le bill intitulé "Acte accordant des pouvoirs additionnels au juri de police de la paroisse des Rapides, rapporte ledit acte à la Chambre, sans amendement.

Sur motion, l'acte intitulé :

"Acte relatif à la construction des maisons d'école dans la seconde municipalité, est mis à l'ordre du jour pour mercredi, 6 mars.

Par un message du Sénat, transmis par M. St-Colomb Davis, son secrétaire-adjoint, la Chambre est informée du concours du Sénat au bill intitulé :

Acte pour incorporer la ville de Bayou Sarah.

Par le même message, le concours de la Chambre est demandé au bill suivant ;

Acte en faveur de E. T. Jones, ci-devant shérif de la paroisse de Claiborne, et Benjamin Parker, shérif de la paroisse de Bienville.

Acte pour autoriser E. F. Jones à faire un chemin de péage, à partir de la rive Ouest du bayou Dorcheat jusqu'à Shreveport.

Acte pour autoriser l'ingénieur d'Etat à faire un chemin à partir de Monroe jusqu'au fleuve Mississipi.

Acte pour amender l'article 1739 du Code Civil de l'Etat de la Louisiane.

Par le même message la signature de l'Orateur est demandée aux bills et résolutions qui suivent, enrôlés au Sénat, savoir :

"Résolution enjoignant à l'ingénieur d'Etat d'exécuter certains travaux aux bayous Stark et Middle, s'il les juge nécessaires.

Acte pour augmenter le nombre des jurés dans la paroisse d'Ouest-Feliciana, de 48 à 91.

"Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer la ville de Providence."

Acte pour créer un notaire public additionnel dans et pour la paroisse d'Avoyelles.

Acte pour autoriser la nomination d'un notaire public additionnel dans et pour la paroisse de Caddo.

Résolution invitant nos Sénateurs et nos Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts afin d'obtenir une malle faisant le service trois fois par semaine, de Natchitoches par la route de Manny, dans la paroisse de Sabine, à Mansfield dans la paroisse de De Soto à Shreveport.

Acte relatif à un ferry sur la rivière Atchafalaya, dans la paroisse d'Avoyelles.

Par le même message la Chambre est informée que le président du Sénat a signé les bills suivans enrôlés à la Chambre, savoir :

Acte en faveur de Joseph Latule, François Ducoing et Ed. Malas [illegible], vétérans de 1814 et 1815.

Acte en faveur de A. S. Blackburn, pour les services qu'il a rendus à l'Etat lors de l'invasion des Anglais en 1814-15.

Acte pour pourvoir à la nomination de deux notaires publics additionnels dans et pour la paroisse de Catahoula.

Acte pour autoriser le Gouverneur de l'Etat à nommer un notaire public dans et pour la paroisse de Franklin.

Acte pour donner aux greffiers des Cours de District le pouvoir de convoquer les juris de police des diverses paroisses.

Sur motion, le bill du Sénat intitulé :

Acte en faveur de John Justin Quere, de la paroisse d'Orléans, est référé au comité de toute la Chambre.

Message du Sénat—Première Lecture.

Acte en faveur de Rice et Clark.

Acte en faveur de C. D. Tatnin, de St. Landry.

Acte en faveur de O. D. Suliman.

Acte en faveur de Benjamin Cullen, shérif de la paroisse de Jackson.

Sur motion, les actes ci-dessus sont référés au comité de toute la Chambre.

La Chambre prend ensuite pour en faire une première lecture les bills et les résolutions qui suivent, savoir :

Acte pour autoriser Martha C. Finch à tenir un ferry sur le bayou Dorcheat.

Résolution pour perpétuer la mémoire du général Philémon Thomas.

Résolutions relatives à la Grande Levée, dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

Acte pour abroger un acte pour incorporer le bourg de Freeport, et les actes qui amendent ce dernier.

Acte pour définir certains pouvoirs et devoirs dont sont investis les Conseils des diverses municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour changer le nom de William Randen en celui de William Rairden Knowland.

La Chambre prend alors pour en faire une seconde lecture, les résolutions et bills suivans du Sénat, qui après lecture faite et dispense des règlemens, ont été référés aux comités que cela concerne :

Acte pour renouveler les pensions des vétérans de 1814 et 15, y nommés, référé au comité des milices.

Acte pour pourvoir au bureau de l'Avocat-Général et pour en définir les attributions.—Référé au comité judiciaire.

Acte pour pourvoir au remplacement des archives publiques, détruites dans l'incendie de la maison de Cour de la paroisse de Claiborne. Référé au comité judiciaire.

Résolution instruisant nos Sénateurs et requérant nos Représentans au Congrès de faire tous leurs efforts pour faire passer une loi par le Congrès à l'effet de concéder certaines locations des terres des améliorations intérieures faites pour l'Etat de la Louisiane.—Référé au comité judiciaire.

Résolution pour améliorer les chemins à travers la cyprière du Mississipi.—Référé au comité des améliorations intérieures.

Acte pour pourvoir à l'instruction des procès par-devant jury dans tous les cas relatifs aux hôtels-tarifs et compensations.—Référé au comité judiciaire.

Acte pour pourvoir à la protection des personnes et des propriétés contre les explosions des bouilloires des bateaux à vapeur naviguant dans les limites de l'Etat de la Louisiane, au moyen de l'emploi d'ingénieurs capables, et pour punir leur négligence.—Référé au comité judiciaire.

"Acte pour rendre à Alexander Thompson Word, ses droits civils et politiques.—Référé au comité judiciaire.

Acte pour autoriser l'établissement et pour pourvoir au gouvernement d'une maison de refuge pour les enfants corrompus et vagabonds dans la ville de Lafayette.—Référé au comité judiciaire.

Acte pour venir au secours de E. J. Jones, ci-devant shérif de la paroisse de Claiborne, et de Benjamin Parker, shérif de Bienville.—Référé au comité de finances.

La Chambre prend alors les bills suivans du Sénat, pour en faire une deuxième lecture :

Acte pour créer un notaire public dans et pour la paroisse de Ste-Hélène.

Lequel ayant été lu, et sur motion dispense des règlements ayant été accordée, ledit bill subit sa deuxième et dernière lecture, et passe en conservant son titre. Le Greffier est chargé d'instruire le Sénat du concours de la Chambre à ce dit bill.

Sur motion, la Chambre se réunit en comité général pour prendre en considération les bills suivans, qui avaient été référés audit comité :

Acte pour venir au secours de T. O. Bryan.

Acte pour venir au secours de John Williamson.

Acte pour venir au secours de A. O. Le Beau.

Acte pour faire une allocation pour améliorer les chûtes de la Rivière Rouge, à Alexandrie.

"Résolution pour faire l'allocation d'une pierre en mémoire de Washington.

M. King est appelé au fauteuil. Après quelques moments le comité se lève et son chairman, M. King, rapporte que le comité a adopté sans amendements les bills suivans :

"Acte pour venir au secours de T. O. Bryan.

"Acte pour venir au secours de John Williamson.

"Acte pour venir au secours de A. O. Le Beau. Et que le comité renvoya à la considération de la Chambre, les résolutions et bills suivans, savoir :

"Acte pour faire une allocation pour améliorer les chûtes de la Rivière-Rouge, à Alexandrie, et

"Résolution pour faire l'allocation d'une pierre de la Louisiane au monument national à la mémoire de Washington,

Et demande de continuer de sieger.

Sur motion, ce rapport est adopté.

La Chambre prend alors pour en faire une seconde lecture les bills suivants :

"Acte pour venir au secours de T. O. Bryan.

"Acte pour venir au secours de John Williamson. Lesquels ayant été lus, et la Chambre s'étant dispensée des règlemens, ils subissent leur diverses lectures, et sont respectivement adoptés en conservant leurs titres.

Le Greffier est chargé de demander le concours du Sénat à l'adoption de ces dits bills.

La Chambre prend alors le bill du Sénat intitulé "Acte pour venir au secours de A. O. Le Beau."

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règlemens, le dit bill subit sa seconde lecture, et est adopté en conservant son titre.

Le Greffier est chargé d'informer le Sénat du concours de la Chambre à ce dit bill.

La Chambre prend alors le bill intitulé :

"Acte pour faire une appropriation pour améliorer les chutes de la Rivière-Rouge, à Alexandrie," et le renvoie au comité général, avec le bill intitulé :

"Acte pour améliorer les chûtes de la Rivière-Rouge, à Alexandrie."

La Chambre prend alors la résolution pour faire l'allocation d'une pierre de la Louisiane au monument national en mémoire de Washington, et le renvoie au comité général, avec un bill du Sénat, intitulé :

"Acte pour se procurer un bloc de pierre destiné au monument de Washington.

Sur motion, la Chambre prend pour en faire une seconde lecture le bill intitulé :

"Acte pour rappeler une partie de la section septième d'un acte intitulé "Acte relatif aux chemins et aux levées dans les paroisses d'Assomption et de Lafourche-Intérieure, approuvé le 6 mars 1841.

Lequel, ayant été lu,

M. Pugh offre le substitut suivant, intitulé :

"Acte pour pourvoir à la construction de chemins et de levées, sur le canal des Attakapas, dans la paroisse d'Assomption."

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règlemens, le substitut susdit subit ses diverses lectures et passe en conservant son titre.

Le Greffier est chargé de demander le concours du Sénat au dit bill.

Sur motion, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures du matin.

CHAMPAGNE CORDON BLEU.

LES soussignés, seuls importeurs aux Etats-Unis de la marque favorite du LION COURONNÉ, CORDON BLEU, de la maison Lallemand, à Rheims, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir un grand approvisionnement de ce vin en grandes et demi bouteilles.

Comme il y a sur le marché plusieurs Cordons et Vert, les soussignés sollicitent respectueusement un seul essai des connaisseurs, pour établir la supériorité de cette marque.

O. VALETON & Co.
3 oct—1an 21 rue Tchoupitoulas

CHARBON PULVERISE—15 boucauts charbon pulverisé de Philadelphie pour l'usage de distillateurs, attendu par la barque Convoy, et à vendre par X. LAMBERT,
5 mars 62, rue des Magasins

Veaux Cirés.

A VENDRE en débarquement du navire Onward, venant du Havre—10 douzaines veaux cirés. DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
[illegible] 36, rue Natchez

SALSEPAREILLE
Du Docteur S. P. Townsend.
MERVEILLE DU SIECLE.

CE remède, le plus extraordinaire qui soit au monde, est mis en bouteille d'un litre; six fois meilleur marché, plus agréable et supérieur aux autres, effectue la guérison sans vomir, sans purger et sans affaiblir.

REMEDE DE PRINTEMPS ET D'ETE.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, et renouvelle la masse du sang, en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, qu'est le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis deux ans, ce remède a opéré plus de 100,000 cures, dont au moins 15,000 dans des cas réputés incurables, et a sauvé la vie à plus de

5,000 ENFANTS.
DIX MILLE CAS DE DEBILITE ET FAIBLESSE DANS LE SYSTEME NERVEUX.

La Salsepareille du Dr Townsend rétablit la vigueur permanente dans tout le système, soit qu'il ait été affaibli par l'usage des médecines ou par les excès désordonnés d'une jeunesse passionnée. Ce remède agréable guérit des lassitudes dans les membres, des évanouissements, des prostrations du système nerveux, et enfin de toutes les maladies qui, négligées, conduisent le malade vers cette terrible fin qu'on nomme maladie de poitrine.

Cette Salsepareille est de beaucoup supérieure à toutes les compositions employées pour donner de l'activité au système, de la souplesse aux membres et de la force aux muscles.

MALADIES DE POITRINE GUERIES.

Maladies de Poitrine, Bronchites, Maladies de Foie, Rhumes, Catharres, Toux, Asthme, Crachements de Sang, Aigreurs, Phtysie, Transpiration de Nuit, Expectorations difficiles ou abondantes, Douleurs de Cotés, etc., etc. ont été et peuvent être guéries.

CRACHEMENTS DE SANG.

New York, 28 avril 1847.

Dr. Townsend—J'ai la conviction la plus complète que je dois la vie à votre salsepareille. Depuis plusieurs années j'avais une toux que rien n'avait pu guérir, et qui ne faisait qu'empirer tous les jours. Ma condition était devenue déplorable; je crachais le sang, j'avais les transpirations la nuit qui m'affaiblissaient de telle sorte, que je croyais en avoir fini avec la vie. Votre salsepareille dont je viens de faire usage a opéré un changement merveilleux. Je suis maintenant capable de vaquer à mes affaires, les crachements de sang ont cessé, et je ne tousse plus. Veuillez accepter ici l'assurance d'une reconnaissance sans bornes.

Tout à vous,
WM RUSSELL, 65 rue Ste-Catharine.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencemens, la Stérilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.

Il est curieux d'étudier les effets de ce remède lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les défaillances habituelles. L'énergie reparaît chaque jour, l'énervation cesse, principale de la stérilité des femmes, disparaît immédiatement.

On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons en connaissance de plusieurs cas où des femmes, privées d'enfants, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.

AUX MERES ET AUX FEMMES MARIEES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes. Vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'est pas sans exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.

REMEDE MERVEILLEUX POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS.

Ce remède est l'un des plus sûrs et des plus efficaces qui ait été découvert pour les femmes en couches. Il donne de la force à la mère et à l'enfant, il prévient les douleurs, augmente et enrichit le lait. Ceux qui ont fait usage, pensent qu'il est indispensable aux femmes en mal d'enfants. Il est extrêmement utile avant et après les couches; il prévient la constipation, les hémorrhoïdes, les crampes, les enflements de pieds, tristesses, battement de cœur, vomissements, douleurs de dos et des articulations et hémorragies, il régularise les sécrétions, et égalise la circulation du sang. La grande vertu de ce remède, est dans son infaillibilité et sa délicatesse. Avec lui on peut se passer de toute autre médecine. Un peu d'exercice en plein air, et une nourriture légère, sont les seuls auxiliaires nécessaires pour conserver la santé.

BEAUTÉ ET SANTÉ.

Le blanc, le cosmétique, les savons alcaliques et autres préparations de ce genre dont les femmes font usage pour la figure, altèrent la beauté du teint, resserrent les pores de la peau et arrêtent la circulation du sang. Ces belles couleurs de la santé particulières aux femmes et aux fleurs, disparaissent par degrés et sont remplacées par un teint livide et maladif. La libre circulation d'un sang riche et pur vers les extrémités, donne, sans autre secours, ces teintes rosées de la beauté, que tout le monde admire, et que personne ne peut expliquer. Cette beauté est un don de la NATURE et non des POTS AUX ET SAVONS. Elle ne peut exister sans une libre circulation. Alors même qu'une femme serait blanche comme l'albâtre, si elle met du rouge et du cosmétique, et que son sang soit épais et impur, elle n'est pas belle. Que son teint soit brun ou jaune, si le sang jouit de son activité, déploie ses riches couleurs sur ses joues et donne à ses yeux cette brillante vivacité de la santé, cette femme est fascinante.

OPINION DES MEDECINS.

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecins de toutes les parties de l'Union.

Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons, en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous le considérons comme l'une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.

H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.

Albany, 1 avril 1845

Encouragé par le grand succès et la vente immense de la salsepareille du Docteur Townsend, une foule d'individus en ont fabriqué des contrefaçons. [illegible] Yellow Dock, &c. [illegible] ces sont des imitations sans valeur qu'ils ont faites à la hâte.

RUSES DES CHARLATANS.

Que chacun lise ce qui suit avec attention.

Il y a dans toutes les villes, une salsepareille décorée du nom de "Salsepareille du docteur Jacob Townsend," que l'on représente comme la véritable, &c. Cet extrait, tout en exploitant de son côté la participation d'autres à cette fraude, plusieurs des agents respectables qui vendent cette drogue dans notre pays, nous croyons devoir mettre le public en garde contre la ruse et la mauvaise foi des contrefacteurs, qui ne rougissent pas d'en imposer ainsi à la communauté.

Dans le cours des huit dernières années, le docteur Townsend a dépensé plus de $300,000 pour faire annoncer, dans les papiers publics ou autrement, son inestimable remède qui, dans les Etats-Unis et dans la plus grande partie de l'Univers, a acquis une réputation qui a eu pour résultat une vente immense.

Ce fait a excité la cupidité de quelques hommes sans principes et entr'autres, d'un vieillard nommé Jacob Townsend, qui, depuis plusieurs années fait métier de publier les annonces à bas prix, cet individu s'est associé avec un grand nombre de personnes, leur offrant l'usage de son nom pour la vente de la Salsepareille du docteur Townsend, et étant pour preuves qu'il y avait d'immenses profits à réaliser, les fortes sommes que nous avons dépensées pour frais de publications. Il s'est adressé, entre autres, à M. Charles Watrous, éditeur du *Jamaica Farmer*, qui a méprisé et rejeté son offre. Mous scrupuleux, MM. E. K. Andrews, l'un des anciens propriétaires de l'onguent de McAllister, Ralph Pomeroy, ex caissier de la banque de Belleville, N. J., qui n'a jamais racheté ses chiffons; John Skillman et William Thompson, sous la raison de "Thompson, Skillman & Co.," ont employé cet homme qui leur a autorisé à faire usage de son nom, moyennant la modique rétribution hebdomadaire de sept piastres.

AUTRE RUSE.

Nous avons dépensé cinq cents piastres pour faire graver sur acier le portrait du docteur Townsend qui figure sur nos étiquettes, afin de les distinguer des autres et de prévenir toutes méprises.—Aujourd'hui des hommes font aussi graver sur acier un portrait du vieux docteur Townsend. Que le public soit juge d'un acte semblable, et que chacun se souvienne qu'il n'y a de véritable remède que celui qui porte le nom de S. P. Townsend. La vignette gravée sur acier contient le portrait du docteur Townsend, trois figures de femmes et la façade de notre manufacture. La fausse vignette n'a ni les figures de femmes ni la façade de notre manufacture.

LE DOCTEUR TOWNSEND N'EST PAS MEDECIN. Ces individus disent aussi que le docteur Townsend n'est pas médecin. Cette assertion est fausse comme les autres, le docteur Townsend a étudié dans les deux meilleures écoles de médecine du pays, et pratiqué depuis plus de quinze ans; il a fait pendant plusieurs années, expériences sur expériences, et a dépensé des sommes énormes pour rendre son remède parfait.

☞ Entr'autres propriétés qui recommandent ce remède à la communauté, il possède surtout celle de ne se détériorer dans aucun climat, sous aucune température; jamais il n'aigrit.

☞ Préparé et à vendre par S. P. TOWNSEND, M. D., 126, rue Fulton, New-York.—Les personnes qui désireraient se procurer la véritable salsepareille de S. P. Townsend, dont on a tant eu à se louer ici depuis trois ans, devront s'adresser au SEUL AGENT, pour la Nouvelle-Orléans.

J. WRIGHT & CO,
20 aout—1 an 151, rue de Chartres.

Salsepareille de Bull.

EN quart de bouteille et d'une force six fois supérieure à la plus pure Salsepareille de Honduras, et à n'importe quelque autre préparation semblable, faite en Amérique.

Prix $1 la bouteille ou six bouteilles pour $5.

Il a été reconnu depuis plusieurs années que, la Salsepareille prise et préparée d'une manière convenable, était une panacée universelle pour toutes les maladies provenant des impuretés du sang, de l'usage du mercure, des boissons spiritueuses et des abus de la jeunesse. Nous affirmons avec confiance, que *l'extrait de Salsepareille de John Bull*, est aujourd'hui le seul remède de ce genre, d'une force régulière, et préparé d'après les principes stricts de la science. La Salsepareille, employée à la préparation de ce remède, est toujours soumise à l'épreuve des agents chimiques avant d'être concentrée, afin d'acquérir la certitude de sa valeur.

La Salsepareille de Bull contient également des extraits des plusieurs plantes médicinales, et de cette combinaison, résulte *l'agent curatif le plus actif qui ait encore été donné au monde.*

CETTE MEDECINE GUERIT SELON LA FORMULE, LES MALADIES SUIVANTES; Scrofules, [illegible], Eruptions sur la peau Erysipèle, [illegible] des yeux, Rhumatisme, [illegible] des os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amygdales, Syphilis, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, pertes d'appétit, douleurs de côtés et d'épaules, débilité générale, assoupissements, Jaunisse, Constipation, Mal de gorge, Bronchites, Rhumes, maux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phtisie. Irrégularités chez les femmes, abattements d'esprit, migraines, transpiration, imprudences, maladies chroniques de la constitution &c. Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au *blue lick*, à la poudre de Seltz ou à l'eau de Seltz.

BONS TEMOIGNAGES.

Le *Ohio State Journal* s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

Elle n'a pas d'égale! Cette assertion n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre ville, sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage, attestent que c'est un dépuratif du sang sans égal.

☞ Lisez encore et vous serez convaincu que la SALSEPAREILLE DE BULL EST LA MERVEILLE DU MONDE! et qu'elle vous guérira, quelque soit le temps que vous ayez été affligé de votre maladie.

Voici ce que pensent les Médecins et les Apothicaires de la SALSEPAREILLE DE BULL.

Louisville, 31 mai 1849

Mr. John Bull. Monsieur,—J'ai long temps souffert d'une forte douleur du foie, ainsi que de migraines. J'ai essayé sans succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté plus de soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce qui suit: elles apprendront par là ce qu'elles ont encore à espérer.

M. J. Bull.—Monsieur,—J'ai été affligé pendant trois ans d'un rhumatisme des plus aigus. J'ai souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai essayé tous les remèdes, enfin je désespérai de me guérir [illegible]

pareille. Je suis, et depuis ce moment, mon rhumatisme a disparu, et ma santé est complètement revenue. Voici plusieurs mois que je suis guéri et je prends plaisir à vous témoigner ma reconnaissance, en déclarant que votre remède est sans pareil pour le rhumatisme. ISHAM BRIGGS.

Union Town,—Union Co. Ky.—12 Mai 1848.

Du Dr. Wm. T. Prentiss.

Mr. Bull—J'ai employé votre Salsepareille avec le plus grand succès dans les affections cutanées et syphilitiques telles que la teigne, la lèpre, et dans toutes les maladies qui semblent nécessiter pour leur guérison une modification dans le fluide du corps. Je pense que cette composition est préférable à tout ce qui a été offert en ce genre jusqu'à ce jour, et je ne doute pas que les médecins ne reconnaissent sa valeur en apprenant quelles sont les substances qui la composent.

W. T. PRENTISS, M. D.

Lewisport, Ky, Dec. 4, 1847.

Il serait peut-être inutile de produire de nouveaux témoignages en faveur de ce grand remède. Il suffit de l'essayer pour être convaincu de sa supériorité. Que tous ceux qui sont atteints de maladies chroniques, dérangement, débilité nerveuse, faiblesse ou qui ont fait usage du mercure, en fassent la tentative, et se convainquent par eux-mêmes de sa valeur. Il y a des milliers de personnes qui souffrent. Ils peuvent être guéris.

AVIS AUX FEMMES.

La Salsepareille de J. Bull est un des meilleurs remèdes pour les femmes, qui puisse se rencontrer actuellement. Dans les nombreux cas où la constitution est affaiblie, où l'énergie nerveuse a disparu, lorsque les forces viennent à manquer au moindre effort, que le visage est pâle et incolore, que le corps s'affaisse énervé, que l'esprit est troublé et comme accablé, que la santé est détruite et qu'en définitive toute félicité est brisée, alors la Salsepareille de Bull est le souverain remède. Il soutient la nature dans l'accomplissement de toutes ses fonctions, embrasse tout le système organique, renouvelle constamment l'énergie vitale, rétablit la régularité des menstrues, et en arrête les excès, crée un sang pur et sain, et rend à la fois la santé et le bonheur. Que les dames fassent usage de ce remède, et elles verront cesser leurs souffrances, disparaître leurs maladies et leurs infortunes actuelles; les roses de leur teint feront oublier leur précédente pâleur; sur leurs visages le sourire remplacera la trace des pleurs et peut-être une longue vie de bonheur viendra succéder à une courte existence de maladie, qu'elles auraient passée misérables et dans des souffrances continuelles. A cette époque critique qu'on appelle le déclin de la vie, époque si souvent dangereuse, la Salsepareille de Bull produit les plus merveilleux effets. Que toutes les dames qui approchent de ce moment se pénètrent de cette vérité et se traitent par cet excellent remède.

BEAUTÉ ET BLANCHEUR DE LA PEAU.

Avec quel plaisir nous admirons la beauté, la blancheur, la transparence de la peau et sa couleur rosée! que de moyens pour se procurer cet avantage envié! cosmétiques, lotions, peinture et matières colorantes sont mises à contribution pour dissimuler la perte de cette beauté et les ravages faits par la maladie. Au lieu de tout cela, prenez la Salsepareille de Bull. Blancheur franche et véritable du teint, voilà ce qu'elle produit tandis que les matières empoisonnées ou délétères obstruent les pores et arrête la perspiration. La Salsepareille agit sur la tête et le sang, chasse les particules morbides, active la circulation d'un sang pur et généreux, fait disparaître le teint jaune et la contenance maladive et rend la vigueur et la fraîcheur des jeunes années.

MEILLEURS TEMOIGNAGES

Que ceux offerts pour tout autre remède.

M. J. Bull.—Je n'hésite pas à vous dire que je regarde votre Salsepareille comme le meilleur article qu'on ait jamais introduit pour la guérison des scrofules, syphilis, affections de la peau, maladies de glandes, n'en étant servi souvent dans un grand nombre de ces maladies avec le plus grand succès.

Louisville, 26 décembre 1846.

Dr. JAS. M. MOORE.

M. J. Bull.—J'ai employé votre Salsepareille dans plusieurs nouveaux cas de scrofules, avec le plus grand bonheur. Je suis maintenant convaincu que c'est le meilleur remède pour ces maladies.

Winchester, Ky. 1er fevrier 1848.

JAS. M. MOORE, D. M.

Ces témoignages et les suivants dispensent de tout commentaire sur l'efficacité de la Salsepareille de Bull.

J'ai examiné les ingrédiens qui composent l'extrait de Salsepareille de J. Bull, et je n'hésite pas à déclarer qu'ils forment un composé salutaire et devant être efficace dans les maladies chroniques, dans lequel il sera employé.

Louisville 6 juin 1847.

L. P. YANDELL, M. D.
Professeur de Chimie au Collège Médical de Louisville.

J'ai examiné la prescription pour la préparation de la Salsepareille de Bull et je pense que cette combinaison est excellente et parfaitement calculée pour réparer les altérations du système. Je l'ai employée pour mon compte pour mes malades et pense que c'est le meilleur article de Salsepareille en usage.

Louisville, 20 mars 1849.

M. PYLES, M. D. Médecin résident, attaché à l'hôpital de la Marine.

Salsepareille de Bull. Nous avons employé une bouteille de cette Salsepareille pour la rebouteille [illegible] [illegible] de la Salsepareille de Townsend, que nous avons payée $1.50 et nous en avons éprouvé du mieux bien d'un [illegible] [illegible]

Ce remède est d'un usage journalier dans l'ouest. [illegible]

Il se vend en gros et en détail chez J. Bull, à son principal bureau, et [illegible] Louisville Ky., et chez tous les pharmaciens de la ville et de la campagne.

J. WRIGHT & CO.
151, rue de Chartres.

Principaux agents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle-Orléans, à leur magasin de remèdes patentés 151, rue de Chartres—En gros et détail.

16 mars—1 an

Hotel du Commerce.

Rue d'O'Reilly, 108, près celle de Cuba, à la Havane.

CET Hôtel [illegible] la Havane depuis [illegible] [illegible] voyageurs qui se rendent à la Havane.

25 jan—3m-lfm

LE DELAMARE, fabricant de travaux de zinc, plomb, cuivre [illegible] [illegible]

Spécialité de travaux de baignoires en zinc, pour corniches, ventilateurs de toiture, chasses [illegible], tuyaux, etc.

Couverture en zinc garantie vingt ans [illegible] rations.

100 barriques vin rouge de Marseille, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27, St-Louis.
16 mars—10f

50 barriques vin rouge S. Emilion et Chateau Grimmont, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis.
16 mars—10f

MADERE ET PORTO—500 barils Madère et Porto, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27 rue St-Louis.
16 mars—10f

300 caisses vin rouge Médoc et Côte Rôtie, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27 rue St-Louis.
16 mars—10f

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par DOMINIQUE LANATA, 9 et 11, rue Jefferson.
18mars

CHANGE SUR GENES—A vendre par DOMINIQUE LANATA, 9 et 11, rue Jefferson.
18mars

CHANGE SUR TRIESTE—A vendre par DOMINIQUE LANATA, 9 et 10 Jefferson.
18mars

ABSINTHE SUISSE—50 caisses et 5 futs absynthe Suisse véritable, venant d'être reçue par le navire Onward, et à vendre par DOMINIQUE LANATA, 9 et 11, rue Jefferson.
18mars

SAUCISSONS de cette année—6000 livres saucissons imitation de Lyon, qualité supérieure, à vendre par J & J TARDOS, No 31, Vieille Levée.
18 mars

VINS.—150 barriques St Emilion, 40 do St Julien Médoc, 60 do Monferrand, 40 do Margaux Médoc, 30 do Haut Talence, et à vendre par J & J TARDOS, No 31 Vieille Levée.
18 mars

VINS EN CAISSE—400 caisses St Julien, 40 do Haut Talence 1844, 200 do do 1846, 250 do St-Emilion 1844 et 1846, 600 paniers champagne, et à vendre par J & J TARDOS, No 31 Vieille Levée.
18mars

COGNAC—50/2 130/4 Alex de Montezun, fine champagne 1840;
30/2 60/4 A de Mondore 1840;
10/4 J J Durand, fine champagne 1844;
5/2 10/4 do do do 1845;
5/2 10/4 do do do 1847;
6/4 8/4 Jean Louis superior old Cognac 1811;
1/4 do do do do 1846;
10/2 40/4 A L Bleville;
10/2 60/4 John Durand & Co, LaRochelle;
5/2 10/4 J J Durand; 2/2 65/4 J Eraud,
5/2 10/4 J Casany & fils;
Dans le magasins de la Douane, et à vendre par J & J TARDOS, No 31 Vieille Levée.
18 mars

BOTTES, SOULIERS et Brodequins.—292 caisses, en débarquement des navires Scotland, Sultana et Geo Turner, à vendre par R G HOBBS & Co, 30, Douane.
18mars

VIN ROUGE EN BARRIQUES—33 barriques vin ordinaire vieux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St Louis.
18mars

SUCRE de la Havane.—500 caisses jaune, blanc et brun, en débarquement et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 rue de la Vieille Levée.
9 mars

CHAUDIERES—grandeurs assorties en fer fondu et battu—Aussi—barres de grilles et bouches de fourneaux, à vendre par J. Y. DEEGANA, rue Bienville.
9 mars

CIGARES DE LA HAVANE—101 m. cigares de la Havane, de différentes qualités, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue Front.
14mars

CAFE—100 sacs café de la Havane, en débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front.
14mars

CACAO—40 sacs de Guayaquil, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille-Levée.
14mars

CAFE—700 sacs café prime, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 rue de la Vieille Levée.
14mars

SUCRE—462 caisses sucre blanc en déchargement du brick Parthenon, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, rue de la Vieille-Levée.
14 mars

TABAC—80 balles de la Havane, pour capes et tripes, en déchargement du brick Parthenon, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, rue de la Vieille-Levée.
14mars

Charbon de la Virginie, des Mines de Peyton

LES soussignés ayant été nommés agents pour la vente de cet excellent charbon, informent les habitants qu'ils viennent d'en recevoir cinq chargements qu'ils offrent en vente par chargements ou en quantité, à la convenance des acheteurs.

On peut voir ce charbon au débarquement des bateaux, vis à vis la rue St-Joseph, aux principaux hôtels, au Merchants Exchange et à notre bureau.

Pour plus amples informations, s'adresser à MORTIMER TURNER & Co., Marchands de charbon, 271, rue du Camp.
23fév—30f

VINAIGRE DE VIN BLANC—25 barils bon vinaigre de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER.

RECU par le steamboat Iowa, arrivé de St-Louis, 20 barils bierre première qualité, 6 caisses saucissons fumés, à vendre par J. N. CURIEN, 26, rue Dumaine.
7 mars

SALAISONS—25 caisses olives, 20 de cornichons, 20 de variantes, 25 de spleinous assorties, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 26 rue St Louis
[illegible]

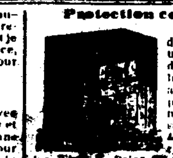

Protection contre l'incendie.

Les personnes qui doutent de la nécessité de posséder un coffre-fort à l'abri de tout danger pour le dépôt de leurs livres, papier, argent et autres articles de grande valeur et de petites dimensions abandonneront ce préjugé en s'adressant à MM. Elder, Brothers & Co. Gribble et Montgomery, Alexander Hill, J. G. Dunlap, Theo. K. Price, Theo. Maduck Jr. qui ont évité des pertes considérables par l'emploi des coffres forts à l'épreuve du feu, de Rich & Co. Un de ces coffres contenant des billets de banque, d'autres objets précieux, est resté trente-deux heures dans le feu, et a conservé à ses propriétaires une valeur dépassant 700 fois celle payée pour l'achat du dit coffre. Tous les coffres d'Asbestos et de Knob qui se trouvaient dans le feu ont été brûlés et leur contenu a été brûlé. Ces faits prouvent d'une manière irrévocable que les personnes qui ont dans les affaires, ne sauraient trop prendre de précaution pour se mettre à l'abri du danger qui les menace. Le soussigné, seul agent des manufacturiers, en cette ville, a en ce moment un bel assortiment de coffres-forts en main, au nombre duquel se trouvent des coffres *serrures de Yale, à l'épreuve de la poudre*. Il continuera à recevoir régulièrement des approvisionnements de toutes dimensions et de tous les genres. Les ordres sont remplis avec soin et exactitude.

ISAAC BRIDGE,
27 fév—30 76 rue des Magasins

MAISON DE SANTE ET D'ACCOUCHEMENS,
A JOUVENCE,

Près Covington. On y va de la Nouvelle-Orléans en 6 heures par les bateaux à vapeur.

LA NATURE a tout fait pour cette localité : terre élevée, couverte d'arbres et de plantes de toutes espèces, qui embaument constamment l'air.

Deux rivières de l'eau la plus limpide arrosent l'habitation. Dans l'une coule une eau dont les vertus toniques, balsamiques et dépuratives, se manifestent d'une manière aussi rapide que bienfaisante. Son usage fait cesser comme par enchantement, les fièvres consomptives les plus rebelles, et des plaies, des engorgements, des douleurs nerveuses qui avaient résisté à toute sorte de traitement.

Deux fontaines de l'eau la plus pure fournissent abondamment aux besoins habituels. Une autre dont l'eau est minérale jouit de propriété spéciale contre les affections de la peau.

La pinière abonde en plantes médicinales de toute espèce.

La terre, l'air et les eaux, sont là, de puissants moyens de bien être et de santé.

Le jardinage et le laitage fournissent en abondance, une nourriture salubre. La volaille et le poisson y sont d'une bien meilleure qualité qu'à la Nouvelle-Orléans.

Les promenades dans la forêt ou sur la rivière sont délicieuses et offrent des ombrages ou les corps fatigués ou malades reprennent la vigueur et la santé. C'est avec délice qu'on boit ses eaux, et qu'on respire l'air de Jouvence.

Que ne fera pas un médecin expérimenté dans cet endroit, comme le Dr Duborg, aidé si puissamment par les premiers éléments de la vie.

Toutes les maladies de langueur, les fièvres consomptives, les affections chroniques des entrailles pulmonaires, intestinales et urinaires. Les dissolutions, les bêtises des enfants, se guérissent avec une étonnante rapidité.

Les affections nerveuses, si rebelles à la médecine, se dissipent par la seule influence de l'air et des eaux de la rivière Babanoque.

Ces eaux employées en boissons, en bains, en douches, l'air sont naturel, sont mêlées par des évaporations de plantes; l'exercice sur terre ou sur l'eau, auquel on peut se livrer, l'excellent laitage, les plantes salutaires toutes fraîches, tous ces agens naturels dirigés par nos longues études et 12 années de pratique médicale, vont réaliser, pour la Maison de Santé que je fonde, le nom de Jouvence que je lui ai donné.

Parler des attentions et des prévenances dont MM. les docteurs Duborg père et fils environneront les malades qui s'endront se soumettre à leurs soins, c'est chose superflue, tant elle est naturelle.

Les dames qui doivent accoucher durant les chaleurs de l'été se trouveront très bien de venir passer le temps de leurs couches à Jouvence. [illegible] s'adresser rue Ste-Anne, 54, chez le Dr Duborg, pour plus amples renseignements, et pour s'assurer qu'on y ait une chambre, ou un appartement.

☞ On recevra des esclaves en traitement au prix de $30 par mois.

Il y aura toujours un médecin sur l'habitation [illegible] à Covington plusieurs docteurs [illegible]

BANQUE DE CITÉ.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1850.

AVIS—Les détenteurs des actions de la Banque de Cité sont invités à se présenter au remboursement aussitôt que possible [illegible] cette Banque dont la charte expire [illegible]

Par ordre de la direction.
R J PALFREY Caissier
7 jan—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 26 fevrier 1850.

LE SCRIP de cette compagnie [illegible] 1849 et sera délivré [illegible]
26 fev—1m

J. N. RICULFI & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET IMPORTATEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre,
No 17, rue Conti
EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris
PARFUMERIE DE PARIS.
I. RUSSY.

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 142, entre Conti et St Louis.
2 dec—1an

[illegible]

H. BONNABEL
15mars 37, Tchoupitoulas

DROGUERIES.

[illegible]

Avec un assortiment d'articles [illegible]

P. CUSACHS
1mars Encoignure Condé & St Philippe

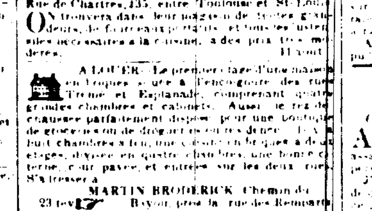

Fabricant de Fourneaux Economiques.
CLAVEZ & Co.

Rue de Chartres, 135, entre Toulouse et St-Louis.

ON trouvera dans leur magasin de toutes grandeurs, de fourneaux portatifs et tous les ustensiles nécessaires à la cuisine, à des prix modérés.

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques située à l'encoignure des rues Tremé et Esplanade, comprenant quatre grandes chambres et cabinets. Aussi le rez de chaussée parfaitement disposé pour une boutique de groceries ou de drygoods, avec deux belles chambres. [illegible] S'adresser à MARTIN BRODERICK, Chemin du Bayou, près la rue des Remparts
23 fev☞

A LOUER.

LES deux maisons neuves à deux étages venant d'être terminées, situées à l'encoignure des rues St André et Levee, ville de Lafayette.

Ces maisons réunissent toutes les commodités possibles pour les familles, bâtisses à deux étages sur le derrière, cours pavées, citernes, &c, &c.

Possession sera donnée immédiatement. S'adresser à AUGUSTE MOLIER, No 90 rue St Louis
14mars—6

MAISON DE BAINS A LOUER—A louer, un magnifique établissement de bains situé rue Conti, près la rue Dauphine, et un autre Passage de la Bourse entre Douane et Bienville. Ces deux établissements seront loués ensemble ou séparément et à bail de un à cinq ans. S'adresser à J. P. KIRWIN, 233, rue Julie.
23 fev☞

A LOUER IMMEDIATEMENT La maison No. 70, rue Royale, près la rue Bienville. Pour plus amples informations, s'adresser à JUAN Y DE EGANA, 47, rue Bienville
20fev

MAISON A LOUER—Une maison neuve à étage située rue du Canal, entre Rampart et Prieur, convenablement distribuée pour une famille. S'adresser au No 14, rue du Canal.
20 fev

A LOUER—Une belle maison à deux étages, située à l'encoignure des rues St-Thomas et Suzette. S'adresser à X. LAMBERT, 62, rue des Magasins
23fév

Magasins a louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à A. TRUDEAU.
12 jan—☞

A LOUER—Un bureau au premier étage dans une des meilleures situations de la ville. S'adresser à No. 36, Poydras. 10 jan

A LOUER—La maison encoignure Nat chez et Tchoupitoulas, au-dessus du marché. Cette maison est toute meublée. S'adresser sur les lieux. H. BONNABEL
20 anv

A LOUER—Le beau magasin No 68 rue des Magasins. Possession en sera donnée le 1er février. H A NORCROSS & CO, En liquidation
31jv—

Marché Mexicain.

MARCHANDISES pour le marché mexicain ayant droit au draw-back,
20 caisses coton en bobines de tous les numéros,
30 do fil en bobines, 100 et 200 yardes.
9000 grosses boutons en nacre, à vendre à bas prix pour du comptant. LOVE & HOGG,
4jv—3m Magasin de Quincaillerie, 106, Poydras

Vin Blanc en Demi-barriques.

50 1/2 barriques vin blanc Ht Sauterne vieux
50 do do Ht Barsac, do
25 do do Sauterne ordinaire
25 do do Barsac do
A vendre par DUBUCH FRERES,
15 fév 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE par le soussigné—
180 barriques vin rouge, bon ordinaire,
30 barriques vin rouge Leoville 1841.
22 barriques vin do St-Julien 1846,
20 barriques vin de Marseille, marque Bergasse.
30 barriques do marque Bethford.
16 demi barr'ques vin blanc Haut-Sauterne.
40 quarts de pipe Cognac Castillon, 4me preuve.
6 huitièmes do do do
30 caisses absinthe Suisse de Sauvageol, Brunet & Co.
150 paniers d'huile de J. Plagniol.
2300 caisses vin rouge de Bordeaux.
250 caisses vin blanc.
20 damejeannes, véritable vin de Porto très vieux. G. M. LUCAS, 30, Bienville
15 mars

EN débarquement du navire Lucina, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés :
120 barriques vin rouge, bon pour famille
46 barils vin blanc Haut Sauterne,
16 quarts cognac, 4e preuve et bon,
4 balles bouchons fins pour bouteilles,
2 do do do pour vinaigre. BOYER FRERES, enc Moreau et Mandeville, 3e Mun
14fév

$30 de Récompense.

UNE récompense de dix piastres sera payée à quiconque logera dans une des geôles de la ville ou délivrera au soussigné la griffonne SOPHIE. La dite esclave parle français et anglais, elle a la marque d'un coup de fouet sur la joue gauche, taille de 5 pieds 2 pouces et vêtue d'une robe rougeâtre et d'un châle noir. DIX PIASTRES seront payées en sus à la personne qui indiquera où elle a passé la dernière semaine. R. H. HORN,
27 fév☞ 118, rue de la Vieille-Levée.

FEUILLES DE TABAC DE LA HAVANE—100 balles feuilles de tabac de la Havane, Vuelta de Abajo, à vendre par FDO DE FUENTES, 22, Vieille Levée.
13mars

VENTES A L'ENCAN.

Bons domestiques par besoin d'argent.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu samedi 23 mars 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

La négresse Eugénie, d'environ 21 ans, depuis l'âge de 13 ans dans le pays, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique.

La négresse Marguerite, d'environ 23 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique.

Ces esclaves sont garanties sous tous les rapports et sont parfaitement recommandées.

Conditions :—Comptant. 21 mars

Vente sans réserve par besoin d'argent.
PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu, samedi 23 mars 1850, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis,

Un lot de terre mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue des Bons Enfants, sur 105 pieds 2 pouces de profondeur dans la rue Washington et la rue Musique, ensemble une maison neuve de deux appartements, galerie et cabinet, cuisine, puits, latrines et porte-cochère. Le tout en bon état et loué à raison de $12 par mois.

Un autre lot de terre sur la Promenade Washington, ayant 31 pieds 3 pouces de face, sur 117 pieds de profondeur entre Urquhart et Girod.

Conditions.—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 21 mars

Vente sans réserve du steamer Maria Burt.
PAR J. A. BEARD, encanteur.

MARDI, 26 mars 1850, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks,

Le beau steamship MARIA BURT, très convenable pour les voyages de l'Océan Pacifique et tel qu'il se trouve maintenant amarré au wharf vis à vis la rue Toulouse, Première Municipalité. Le steamship jauge 360 93/95, tonneaux porte environ 500 tonneaux et mesure 170, 5/12 pieds de long sur le pont, par 27 7/12 pieds de largeur et 8 3/12 pieds de cale. Il a deux machines à haute pression de 17 pouces de cylindre et 8 pieds de jeu, trois bouilloires de 42 pouces avec ce grande magasins pour le combustible ou le fret. La chambre a des cabines pour soixante personnes et des boiserie émménagements d'entrepont. Il est présentement appareillé de voiles, chaînes, câbles, ancres, etc et n'a été mis sur le chantier il y a peu de temps. On pourra mettre à même de prendre la mer à très peu de frais.

Le Maria Burt était précédemment pendant qu'il était employé au service du gouvernement, c'est un des meilleurs steamships à la mer et l'un des plus forts de tonnage. Il peut faire n'importe quelle traversée.

On peut voir l'inventaire au bureau des encanteurs, 10 Arcade de Banks.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur.
21 mars—2

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, pour un partage.
M B Field and al vs Dickson W. Field et al.

TROISIEME Cour du District de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un décret rendu le 28 avril 1849, et à une 5 de mai 1849, et de l'ordre d'exécution à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 23 de mars 1850, à midi, à la Rotonde de la Bourse de la cité, rue Saint Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication des propriétés ci-après décrites, savoir : [illegible]

[illegible]

JOHN L. LEWIS, Shérif [illegible]
12 mars, 14, 16, 19, 21 22 23

Grandes ventes de lots de terres, partiellement situés pour résidences directement à la Baie St-Louis.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI, 23 mars 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

[illegible]

PROCLAMATION
DE JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

ATTENDU qu'il a [illegible]

[illegible]

Par le Gouverneur, JOSEPH WALKER
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 1mars

TRESORERIE.

Bâton Rouge, fevrier 1850.

Aux collecteurs des taxes de l'Etat de la Louisiane.

AVIS est par le présent donné qu'à l'avenir il ne sera reçu à ce bureau aucun certificat de dépôt, excepté deux formes par l'échéance de la Louisiane. GEO. C. McWORTHER, Trésorier d'Etat
26 fév☞

P. L. EVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, annonce à Messieurs les maîtres de billards de la ville et de la campagne qu'il a toujours en dépôt dans son magasin un très grand assortiment de drap de billard, qu'il vend aujourd'hui avec une grande réduction de prix; on trouve également dans son magasin tous les articles en usage dans les dites salles de billard et à des prix très réduits. 4 fev

A LOUER. Une boulangerie située rue de la Douane, près la rue Tremé.

Cet établissement est fourni des appareils nécessaires pour la fabrication du pain.

Possession immédiate.

S'adresser à H BONNABEL,
15 mars Enc. Natchez et Tchoupitoulas.

CASSE—2,000 liv. casse choisie, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe.
14mars

QUELQUES balles HOUBLON de la dernière récolte, reçu par le Wabash, de New-York, à vendre par P. CUSACHS, Encoig Condé et St-Philippe.
14mars

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—En déchargement et en magasin—Un assortiment complet de chaussures convenables pour la saison, à vendre par FROST & Co, 10 rue des Magasins
15 mars

CHAPEAUX DE PALMIER—40 caisses assorties, à vendre par FROST & Co, 10, rue des Magasins
15 mars

LATTES—300 000 lattes du Nord, en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins, et 11 Magasins Rouges
14mars

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE,
AVEC DESINFECTION.
TRIHAILLE, Entrepreneur,
OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE, N°. 9, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

NOTA—Voir l'appareil de Fosses inodores à l'office. Il ne faut pas confondre son système avec celui d'une entreprise QUI DIT opérer sans exhalaison et en moins de deux minutes (peut-être dans un puit.) 14 sept

Vidanges Atmosphériques,
PAR LA POMPE PNEUMATIQUE, A LA VAPEUR.
F. DATICHY & E. CLAUDE.
336, rue Royale.

CE nouveau système est aujourd'hui le seul en usage en France, car on opère non seulement sans aucune exhalaison fétide, mais encore en moins de deux minutes.

Nous prions donc MM. les propriétaires de ne pas confondre notre système avec celui de MM. nos confrères qui disent opérer par de nouveaux procédés désinfectants. 11 sept.

IMMENSE STOCK.
Marchandises Sèches en Commission
CHEZ KING, 72, RUE GRAVIER.

NOUVELLEMENT reçues du Nord et ordonnées pour être immédiatement vendues, sans avoir égard aux prix coûtans, les sommes devant être immédiatement remises.

La description ci dessous comprend une partie des articles :

Voiles, Mantilles, Soieries, Toils, Pélerines, Cols Guingham, Linon, Indiennes, Cotonade, Flanelles Serviettes, Draps de lits, Toile à chemises, Mousselines, Fichus et Mousseline Suisse, Diaprés, linge de table, Chapeaux, Parapluies, Ombrelles, Mouchoirs en batiste.

La réputation que cette maison s'est acquise pour le bon marché auquel elle vend ses marchandises va s'étendre davantage, car elle offrira au-dessous des prix courants par le passé.

A prix fixe. MAISON BLANCHE DE KING,
20fév—26f 72, rue Gravier.

PEAUX DE VEAUX—Venant d'arriver du Havre par le navire Brunswick—8 caisses peaux de 12 douzaines chaque, à vendre par FDO DE FUENTES, 22, Vieille Levée.
13mars

SALSEPAREILLE—Venant d'arriver de Tampico—200 balles salsepareille très fraiche. 14 balles JALAP, à vendre par FDO DE FUENTES, 22, Vieille Levée.
13mars

TUJOURS BAYS DE LOSANGE, à vendre par E. J. HART & Co

VENTES DE CE JOUR.

Jolie et bonne Maison en briques sur la rue Conti.—Terrains sur la rue Douane.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI, 21 mars, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

QUATRE LOTS DE TERRE situés dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine, désignés par les Nos 1 à 4. Le lot No 1 mesure 27 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 59 pieds et 5 pouces—Ensemble la maison qui s'y trouve. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 22 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 59 pieds ou plus; les dits lots ont droit à l'usage d'une allée commune.

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Conti, Remparts, St-Louis et Bourgogne, mesurant 32 pieds ou plus de face à la rue Conti, sur une profondeur de 106 pieds—Ensemble la jolie maison en briques, bien finie, No 176, contenant quatre appartements, galerie vitrée, cabinet, dépense, cave, &c. et deux appartements et cabinets dans l'attique, cuisine en briques à deux étages, contenant six pièces, &c., hangar, latrines, citerne, water-works.

Conditions—Pour les terrains, un tiers comptant, et le reste à un crédit de 12 et 18 mois.—Pour la propriété sur la rue Conti, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $2,000 du le 20 décembre prochain, la balance comptant. 14mars

Vente continuée.

Grande vente de Tableaux à l'Encan.
PAR J. A. BEARD, Encanteur.

MERCREDI 20 et jeudi 21 mars, il sera vendu à six heures du soir, à l'encan, au No. 13, rue Saint Charles, au premier (galerie de Cook)

375 magnifiques Tableaux à l'huile

Des maîtres anciens et modernes, comprenant la

Galerie Hongroise.

Cette collection se compose des plus belles peintures et objets d'arts qui aient jamais été mis en vente aux Etats Unis.

Ouverture tous les jours jusqu'à 8 heures précises.

Conditions de la Vente: Toute somme au dessous de $250, 60 jours—Au dessus de $101, 90 jours en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

☞ La galerie est maintenant ouverte au public.

La belle collection de tableaux offerte en ce moment au public mérite toute l'attention des amateurs des beaux arts.

La Galerie Hongroise forme à elle seule une des plus belles collections importées en ce pays, elle appartenait autrefois au prince Collalto, au comte Ciecy. Ces gentilshommes, dépouillés de leur fortune par la révolution qui a eu lieu dernièrement dans leur pays se sont trouvés dans la nécessité de vendre tous les objets précieux qu'ils avaient amassés à grands frais. Les autres tableaux ont été reçus d'Italie et forment partie des plus belles collections particulières de ce pays. Tous les tableaux sont garantis comme étant l'œuvre des maîtres auxquels ils sont attribués et cela sans exagération ni ostentation, ce sont œuvres tels que les noms de Raphael, Michel Ange, [illegible], Rubens, dont les œuvres arrivent rarement jusqu'à ce pays. 2 mars—2

Marchandises étrangères et américaines.

Vente par catalogue.
PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI, 21 mars 1850, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8 rue du Canal,

Une facture de robes brodées, très riche.

Et 150 colis et lots de marchandises sèches, étrangères et américaines, consistant en organdis, [illegible], mousselines [illegible], jaconnets, mousselines, indiennes, ginghams, [illegible] brochés rayés et à carreaux, batiste d'Ecosse, toiles à draps et à chemises, batistes [illegible], percale blanche dentelles, gants, bas, chemises et caleçons en coton, drap d'été, etc.

Aussi—Coton aeru fin, à ton [illegible] d'Abdelane, impériales [illegible], coton blanc de Rockingham, [illegible] d'Abendale [illegible], étoffes rayées [illegible] de York Mills, indiennes noires et [illegible] [illegible] bleues et blanches, [illegible] coton, [illegible]

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées le jour de la vente.
19 mars

Bouilloires et machines de steamboat.
PAR SYKES, HYDE & Co.

JEUDI 21 courant, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée en face de la rue St Pierre,

Deux bouilloires et une paire de machines [illegible]

Vente de café.
PAR SYKES, HYDE & CO.

JEUDI 21 courant, à midi il sera vendu à la Rotonde de la Bourse St Louis, [illegible]

120 sacs café Rio, [illegible] en sacs doubles, provenant d'un [illegible]

Conditions—Comptant. 19 mars 3

Vente sans réserve de mousselines imprimées.
PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI 21 mars 1850, il sera vendu, à 10 heures [illegible]

Conditions—Au dessous de $100 [illegible]

☞ La vente est positive et sans réserve
19 mars

Maison au faubourg Tremé.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Bureau rue Toulouse No 22.

JEUDI [illegible] à midi, à la Bourse St Louis [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Six demi-arpents à Lewisbourg.
PAR N. VIGNIÉ.

SAMEDI 23 mars [illegible] à la Bourse St Louis,

Six demi-arpents de terre [illegible]

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu [illegible] 5 heures [illegible]

Vente positive d'une esclave de prix et d'une maison en bois à deux étages faisant face au Chemin de la Métairie.
PAR N. VIGNIÉ.

JEUDI 28 mars 1850 [illegible] à la Bourse St Louis.

[illegible]

ESCLAVE.

Jeanne, négresse, âgée d'environ 22 ans, excellente cuisinière [illegible] blanchisseuse et repasseuse. [illegible]

Conditions—Pour l'esclave comptant [illegible]
21 mars

Magasin de Grocerie.
PAR FLORANCE & TAYLOR.
Bureau, No 81, rue Gravier.

JEUDI, 28 mars, à 11 heures, il sera vendu à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Benjamin,

Un assortiment complet de groceries, provisions et liqueurs, assuré maintenant pour $1,000. Aussi, la clientelle et le bail de la maison ayant encore vingt mois à courir. Aussi, les meubles, ustensiles de cuisine &c.

Le tout sera vendu en bloc à l'encan, à moins que le sol [illegible] [illegible]

Conditions—$500 comptant, et la balance à 6 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 21m rs

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—MARS 1850.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Arnaud Jacques,	Hemard Jean Baptiste,
Amat Jean et Vincent,	Jugé Clement,
Bions Charles,	Lemonnier Frederic,
Bonbon François,	Layrisson Pierre,
Baudin Louise, Mlle.	Legrand Georges,
Batsalle C et H.,	Lahaye Guillaume,
Coste Eugene,	Lacasse, les frères,
Curtil Urbin Trené,	Lobret Pierre,
Chanos Claude,	Mourain Pitre,
Chiquot Généreux,	Moudevol, les époux
Chauchon,	Pouegh Victorien
Desmonseaux Louis,	Parent Alexandre
Dobreuilh Jacque et Pre	Richard,
Devillers,	Roy Antoine Auguste
Frachet Jules,	Romain, les époux,
Griveau Jean Baptiste,	Soubielle,
Garrus Alphonse,	Seilhan Jean Pierre,
Grognet Auguste,	Senarens de
Gilly, les époux,	Vitard Philippe,
Guyot Auguste,	Wolff Jacques, les époux
Huguenel,	Wachsmuth Pierre.

La chancellerie du Consulat de France, située rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, No 57, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 7mars

EAU DE VIE—54 demi, 331 quarts et 152 huitièmes de pipes eau de vie des marques suivantes :

Ph. Godard—Castillon, 1815—Castillon, 1825—Castillon, 4me preuve—Martell & Co—Marquet, La fontaine—A. Seignette—St Charles—A. Camus—J. J. Dupuy.

A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
11 mars 17 & 19, rue St-Louis

CHAUX DE THOMASTON—700 barils, nouvellement reçus et à vendre par THS. BLOIS, 91 rue des Magasins
4mars

CIMENT—530 barils Newark, Nelson & Brown, ciment hydraulique de Rosendall, en déchargement, et à vendre par BLOIS & FORTIER, 91 rue des Magasins
4mars

PLATRE DE PARIS—300 barils plâtre calciné, en déchargement, et à vendre par THS. BLOIS, 91, rue des Magasins.
4mars

BRIQUES A FEU—50,000 briques anglaises Pittsburg et Pensacola, à vendre par THS. BLOIS, 91, rue des Magasins.
4mars

PAR suite d'arrangemens survenus dans la maison HENRY NOEL, la raison sociale est depuis le 4 mars H. NOEL & GUIRAUD.

Maison H. NOEL & GUIRAUD,
103. RUE ROYALE. 103.
VINS & LIQUEURS.

250 barriques vins ord. différentes marques;
25 barriques vin blanc;
100 barils vins blancs, Grave, Barsac, Sauterne;
15 barriques Château Laffite;
10 barriques Château Margaux;
10 barriques St-Emilion Laborde;
14 barriques Haut St Emilion;
25 barriques St Julien Médoc;
15 barriques St-Estèphe Médoc;
600 barils Madère, 200 barils Xérès;
800 caisses vins rouges et blancs, Château Margaux, Château Laffite, St-Julien, Sauterne et Haut-Sauterne;
400 paniers champagne de toute qualité;
140 caisses absinthe (marque Pernod);
100 do kirsch (do);
40 caisses fruits à l'eau de-vie;
30 huitièmes eau-de-vie de différentes marques;
15 quarts do do do;

MARCHANDISES SECHES.

10 balles guinghams fins et surfins de toutes largeurs;
15 balles madras, parfaitement assortis;
1 balle bretelles assorties;
Mousselines, mouchoirs et robes brodés, &c.

CHAPEAUX DE PAILLE

Pour dames, pour hommes, et casquettes d'enfans.
40 meules fromages de gruyères, premier choix cigares de la Havane, de toutes marques. 2 mars

VENTES DE CE JOUR.

Groceries, Provisions, Liqueurs.
PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI jeudi 21 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 57, rue des Magasins,

200 sacs prime café de Rio, 175 sacs café Havane.
317 caisses savon brun, 90 caisses chandelles suif,
180 " tabac Virginie, 225 caisses pipes,
300 " vin rouge, 90 paniers Champagne.

Eau-de-vie, genièvre, whiskey, rhum, Madère, Malaga, lard salé, jambons, plats côtés et épaules, bœuf, etc. 21 mars

Vente sans réserve, pour cause de départ, d'un nègre créole de Valeur.
PAR N. VIGNIÉ.

LE JEUDI, 21 mars, à midi, il sera vendu dans la rotonde de la Bourse St Louis,

BAPTISTE, nègre créole, âgé d'environ 23 ans, excellent cocher et nègre de journée, travaillant dans les presses, etc., garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Comptant. 19 mars 4

Vin Blanc.
PAR BERNARD TURPIN, *Encanteur.*

JEUDI, 21 mars, à 4 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, No 16 rue Bienville,

82 barils vin blanc supérieur.

Vente positive et sans réserve :

Conditions: $250 comptant $100, 60 jours—Au dessus de $100, 90 jours, sur des billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 20 mars

Indiennes.
PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI 21 mars 1850 il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, pour clore une consignation

35 caisses indiennes nouveaux dessins et bon teint.

Conditions libérales à la vente. 20 mars 2

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 21 mars [illegible], à cinq heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Morales,

Un lot de meubles consistant en bois de lit, armoires, tables, chaises, glaces, verreries, etc.

Conditions—Comptant. 20 mars 2

Peter Wagner vs. ses créanciers
PAR VALETON & BARNETT, Sr.

IL sera vendu jeudi prochain à midi, à la salle des ventes de l'Hôtel St Louis,

[illegible] de meubles saisis dans cette affaire.

Conditions—Comptant. 20mars

VENTES A L'ENCAN.

Verrerie—Verres.

Vente sans Réserve,
PAR CHS MAILLOT.
A. BIZOIN, Encanteur

VENDREDI 22 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 14 rue de la Vieille Levée

200 colis verreries consistant en jarres, verres, salières, jattes, [illegible]

6 pipes gin de Hollande

Conditions—comptant. 21 mars

Bottes, Souliers, Brodequins et Chapeaux.
PAR MORPHY & NEVIUS.

VENDREDI, 22 courant, à 10 heures, il sera vendu dans la salle des ventes au premier étage, No 57 rue des Magasins,

[illegible] brodequins [illegible]

[illegible] bottes fortes
[illegible] Congrès et Napoléon
[illegible]

Fond d'un Magasin de Tapisserie, Passementerie et Meubles Français à l'encan pour cause de départ.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

MARDI 26 mars 1850, à 10 heures A. M. il sera vendu à l'encan [illegible] Passage de la Bourse [illegible]

[illegible]

Meubles de Maison, Buggy, Wagons, Cabriolets, Charrettes, Chevaux, Vaches, etc.
PAR N. VIGNIÉ

JEUDI 28 mars 1850 [illegible]

[illegible]

Maisons, Terrain d'encoignure, sur les rues Esplanade et Claiborne—Vente sans réserve, pour opérer un règlement définitif entre les créanciers de la succession de Jos. Givaudan.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

L UNDI [illegible] à midi, à la Bourse St Louis,

[illegible]

Eau-de-vie supérieure de Sazerac.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI 23 mars [illegible]

[illegible]

Grocerie à l'encan.
PAR J. A. BEARD, Encanteur.

MARDI [illegible]

[illegible]

Cigares de la Havane.
PAR LEONARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR SYKES, HYDE & Co.

VENDREDI, 22 courant, à 11 heures, [illegible] rue des Magasins,

[illegible] RAISINS [illegible]

Café et magasin de comestibles à l'encoignure des rues Hôpital et Condé
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

VENDREDI [illegible]

[illegible]

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi, 23 mars 1850 à midi, à la Bourse de la Cité rue St Louis :

[illegible] Deux lots de terre situés au faubourg Marigny [illegible] désignés sous les Nos 1 et 2 suivant un plan [illegible]

Les lots Nos 1 et 2, ayant chacun 31 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Mandeville et Célestine.

Le lot No. 3, 27 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Mandeville, entre les rues Célestine et Genie, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Les lots Nos 4 et 5 chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Les lots Nos 6, 7, 8 et 9, chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 100 pieds; le lot No 9, formant l'encoignure des rues Mandeville et du Genie.

Et le lot No 10, ayant 27 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue du Genie, entre Mandeville et Espagne, sur une profondeur de 109 pieds 8 pouces.

30. DAVID, nègre âgé d'environ 50 ans.
Conditions—Comptant. 16mars

Terrains de choix, sur les rues Commune et Carondelet, Seconde Municipalité—Pour clore des intérêts conjoints.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

SAMEDI, 30 mars 1850, à midi, à l'Arcade de Banks, sans réserve et pour clore des intérêts conjoints, il sera vendu, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Neuf terrains propres à y bâtir des magasins, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St Charles et Carondelet, numérotés 1 à 9 inclusivement. Le lot No 1 est encoignure des rues Commune et Carondelet et a une façade de 21 pieds 2 pouces sur la rue Carondelet, et une profondeur et façade de 83 pieds 11 pouces 2 lignes sur la rue Carondelet; il forme dans le fond un lot de 19 pieds 3 pouces 5 lignes—Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 ont chacun 21 pieds 2 pouces de face à la rue Commune, sur une profondeur de 83 pieds 11 pouces 2 lignes, et dans le fond 19 pieds 3 pouces 5 lignes—Les lots Nos 7, 8 et 9 sont face à la rue Carondelet—Le No 7 a 23 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne des lots du fond de la rue Commune, 112 pieds 6 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 8—Le lot No 8 a la même façade sur la rue Carondelet, et une profondeur de 112 pieds 6 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 7, et 109 pieds 3 pouces 4 lignes sur le côté du lot No 9—Le lot No 9 a la même façade sur la rue Carondelet, sur une profondeur de 100 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 8, ouvrant dans le fond de 42 pieds 8 pouces 7 lignes, et courant à une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes, où il forme sur 20 pieds 8 pouces 2 lignes. Toutes ces propriétés sont plus amplement décrites sur un plan tiré par C. A. Hedin, architecte et ingénieur, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire public. Elles sont dans un des plus beaux quartiers mercantile de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés avec six pour cent d'intérêt, de la date de la vente à l'époque du paiement, et s'ils n'étaient pas payés à échéance, huit pour cent par an jusqu'à final paiement.

Les actes de vente pardevant H. B. Cénas, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 mars

CHARRONNERIE.—Wagons de diverses grandeurs, avec axes en fer et en bois, drays, diverses grandeurs, axes en fer et en bois.

Drays diverses grandeurs, do, do,

Roues de charrettes de toutes dimensions et brouettes.

Le tout construit dans la manufacture réputée de Wilson, Childs & Co, à Philadelphie. A vendre par EMERSON, TOURNE & CO, 155, rue Tchoupitoulas.
19 oct

Pour Vermillionville.
Le steamer CORINE partira SAMEDI prochain, le 23 du courant, à midi. Il prend du fret et des passagers pour Vermillionville, le Pont de Perry et tous les ports intermédiaires de la route. Pour plus amples informations s'adresser vis à vis la rue St-Louis ou à JOHN HALL, 1, Front Levee
21 mars

Paquebot de la malle des E. U.
—POUR COVINGTON via MANDEVILLE, LAWISBURG et MADISONVILLE.

Le beau steamer neuf LENORA, capitaine T.W. Dunnica, construit expressément pour les voyages du Lac, et ayant de magnifiques emménagements pour les passagers, partira de l'extrémité du Railroad Pontchartrain, tous les jours (excepté les dimanches), à l'arrivée des chars de onze heures A. M. et repartira de Covington tous les jours excepté les dimanches à six heures A. M.

Passage seulement [illegible] 75 cents
Repas extras [illegible] 50 cents

N B.—On ne débarquera personne sur ses [illegible] bayou à moins de $1. Pour plus amples informations, s'adresser à

PAYNE & HARRISON, rue Poydras, N O
STEVENSON D. MERRITT & Co, 7 rue Gravier, N O
J J WARREN & Co, Covington, Louisiane.
CUTRER & DUNNICA,
19 mars

PAQUEBOT DU LAC.
STEAMER OLIVIA, CAPT. J. W. HOFFMAN!
POUR MANDEVILLE,

Lewisburg, Madisonville, Covington et tous les ports intermédiaires. La Compagnie de Navigation du Lac ayant acheté le steamer OLIVIA pour faire le service du Lac, recommande ce bateau aux voyageurs et aux chargeurs et sollicitent leur patronage.

L'Olivia partira de l'extrémité du rail road Pontchartrain, mardi [illegible] après l'arrivée des chars de 11 heures [illegible] jeudi samedi et mardi de chaque semaine. Pour le retour partira de Covington à 7 heures A. M. le jeudi, mercredi et vendredi.

On donnera avis [illegible] commenceront. [illegible] informations, s'adresser au capitaine [illegible] à bord ou à E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St Louis
15 mars

POUR POINTE A LA HACHE, et Canal RAPELET.
—Le steamboat [illegible] FASHION, capt. Jourdan. Marc [illegible] voyages réguliers pendant toute la saison. Il partira du Canal Rapelet tous les mardis à 10 heures A. M. et reviendra en ville les mercredis. [illegible] Pointe-à-la-Hache les vendredis à 10 heures A. M. et revient les samedis.

[illegible]

PAQUEBOT REGULIER
DE DONALDSONVILLE.

Le steamboat GENERAL TAYLOR commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Donaldsonville. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] et de Donaldsonville [illegible] à 6 heures A. M. Ce paquebot prendra du fret et des passagers à des prix réduits.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. WRIGHT, enc. Natchez et Tchoupitoulas, [illegible]

POUR BALISE.

[illegible] MONTANA [illegible] Pointe-à-la-Hache [illegible]

MALLE DES ETATS-UNIS.

Pour Bayou Sara, Port Hudson, [illegible] Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et la Côte.

Le steamer [illegible] PRINCESS, [illegible]

POUR CHAGRES, par la voie de la HAVANE.

[illegible]

POUR NEW-YORK.

[illegible]

POUR NEW-YORK.

[illegible]

POUR SAN-FRANCISCO.

[illegible]

PIERRE POUTZ.

POUR LE HAVRE.

[illegible] J. P. WHITNEY & CO.

POUR LE HAVRE.

[illegible] PIERRE POUTZ.

POUR LA HAVANE.

[illegible] MITCHEL & MASENSOFF.

POUR BORDEAUX.

[illegible] A. CAKRIERE

Pour San Francisco, Californie.

[illegible] PARADISE, LAWRASON & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire CLARA WHEELER ayant les deux tiers de son chargement engagé et chargeant, [illegible] pour fret ou passage s'adresser à H. V. BAXTER

TEXAS.
Castro's Colonie.

DEN Emigranten, welche von dem Unterzeichneten [illegible] Contract zwischen ihm und der Republik Texas, in Texas eingeführt wurden, wird hierdurch mitgetheilt, dass in Gemässheit eines Actes der Legislatur vom —— Januar d. J. jede Familie [illegible] Mann zu Patenten [illegible] und, die in den in Europa [illegible] und [illegible] werde.

[illegible] Castroville.

H. CASTRO, 13fev. 3m

COLONIE CASTRO AU TEXAS.

LES émigrants introduits au Texas par le soussigné, en vertu du contrat passé entre lui et la République du Texas, sont prévenus que d'après un acte de la Législature en date du mois de janvier 1850 chaque famille ou chaque personne ont droit à la portion de la quantité de terres stipulée dans le contrat signé et délivré en Europe à cet effet.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné à Castroville, comté de Medina.

☞ Les lettres devront être affranchies.
14 fev 1m H. CASTRO.

LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment des articles suivants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés :

Jambons de Westphalie, idem idem Duffields, bœuf sec préparé par Stage & Shaw, saumons idem, champignons secs, sardines au beurre et à l'huile, fromages de Limbourg, moutarde Maille, pâte de Gruyère, fruits au vinaigre, cornichons, liqueurs superfines, idem vieux cognac de 1811, truffes pures et pâtés truffés, petits pois, [illegible] champignons, eau de fleurs d'oranger, vins de Bordeaux en barriques, idem idem en caisses; idem idem Bourgogne; idem idem champagne rouge non mousseux, figues sèches, &c, &c.

FERBOS FRERES,
11 mars—1m Encoig. Royale et Dumaine.

FAYETTE FOUNDRY.
DAVID GRIFFEY, Propriétaire,
CINCINNATI (OHIO.)

LES soussignés nommés agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour

Machines à vapeur,
Moulins à sucre,
Moulins à scies,
Machines à dessécher,

Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité de l'ouvrage que pour celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucreries, espère pouvoir donner la plus entière satisfaction. S'adresser à WM TIFT, au Verandah, ou à AUGUSTIN & THIBAUT,
25 déc—3m 10, rue Conti

LYCÉE DE LA 2EME MUNICIPALITÉ.

LES cours du lycée commenceront VENDREDI 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre DOCTEUR MITCHELL de Cincinnati qui doit faire 12 lectures sur l'astronomie, commencera au jour indiqué ci-dessus. Il sera suivi par d'autres professeurs de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, ainsi que le prescrit l'ordonnance qui érige la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours entiers qui doit se composer d'environ 40 séances sont :

Billets pour un cavalier et deux dames, $ 6 00
do do pour une personne, 5 00
Entrée pour une seule séance, 30 c.

On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin ou à l'un des membres soussignés du comité, ou au bibliothécaire. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'obtenir à la porte.

N. R. JENNINGS, } Comité de la bibliothèque et du Lycée.
EDWARD McPHERSON, }
EDWARD RAWLE. }

CIRE D'ABEILLES—4 balles cire blanche d'Afrique, de la Havane, à vendre par FDO DE FUENTES & CO,
20 janv 22, Vieille Levée.